



Montpellier le 28 avril 2008

IIO /
Service Départemental
de la Vie des Elèves

**L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de l'Hérault**

A

Affaire suivie par :
Jean-Michel Julita
Nicolas Hvoinsky

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves
Des collèges et lycées de l'Hérault

Fax :
04 67 60 52 20

Mel : nicolas.hvoinsky@ac-
montpellier.fr

Madame, Monsieur,

**Inspection académique
de l'Hérault
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier cedex 2**

L'assouplissement de la carte scolaire mis en place en juin 2007 par le Ministre de l'Éducation Nationale, a permis de vous offrir une nouvelle liberté dans le choix du lycée de votre enfant.

La rentrée 2008 est l'occasion de poursuivre la politique engagée en 2007 pour vous permettre de choisir plus librement l'établissement scolaire de votre enfant, dans la limite des places disponibles tout en favorisant l'égalité des chances et la diversité sociale dans les établissements scolaires.

Les affectations hors secteur sont effectuées sur les places disponibles après l'intégration des élèves du secteur de l'établissement. Sont prioritaires pour intégrer un établissement hors du secteur initial de rattachement :

- 1 les élèves souffrant d'un handicap et plus généralement les élèves devant bénéficier d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé
- 2 les boursiers sociaux

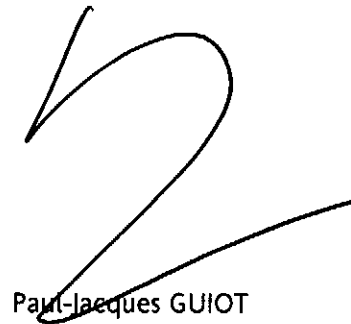
- 3 les élèves qui doivent suivre un parcours scolaire particulier
- 4 les élèves dont un frère ou une sœur est scolarisé dans l'établissement souhaité
- 5 les élèves dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité.
- Les boursiers au mérite de droit pourront demander un changement d'affectation du 25 août au 4 septembre 2008 (voir note explicative des règles de l'affectation)

Vous pourrez bien entendu indiquer plusieurs de ces motifs en produisant les justificatifs demandés.

Une note explicative des règles de l'affectation en 2nde générale et technologique dans le département de l'Hérault et les modèles de dossiers sont accessibles dans les établissements du département et téléchargeables sur le site de l'Inspection Académique : www.ac-montpellier.fr/ia34

à la rubrique actualités Grand Public « affectation des élèves, assouplissement de la carte scolaire – rentrée 2008 ». Vous pourrez aussi consulter depuis le site l'ensemble des fiches établissement qui contiennent des informations relatives à l'offre de formation, au projet d'établissement et aux résultats aux examens nationaux.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.


Paul-Jacques GUIOT

